

L'assistance médicale sur la voie publique à Genève

Autor(en): **Braun, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 1

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 2.50
ÉTRANGER 1 an Fr. 4.—
Le Numéro : 25 Cl.

ANNONCES

SUISSE la ligne 30 Cl.
ÉTRANGER la ligne 40 Cl.
Réclame : 1 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

—» Publication Mensuelle «—

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

L'assistance médicale sur la voie publique A GENÈVE

Par suite de son extension, par suite de l'augmentation de sa population, par suite de l'intensité plus grande du trafic et de la circulation sur les voies publiques, toute ville se trouve dans l'obligation d'assurer à ses habitants un service d'assistance médicale bien organisé. Genève est restée à cet égard à peu près ce qu'elle était il y a un demi-siècle ou tout au moins les progrès réalisés sont-ils loin d'être en rapport avec le développement considérable de l'activité de la vie urbaine.

Pour fixer dès le début les idées et ne pas nous perdre dans des considérations oiseuses, voyons ce qui se passe lorsqu'une personne est victime d'un accident de rue. Supposons un homme qui a un pied écrasé par la roue d'un camion. Il se produit immédiatement un attroupement considérable de passants, les uns invectivent le cocher, les autres pren-

nent sa défense, d'autres regardent le blessé ou discutent sur les mesures à prendre. A pas lents un gendarme traverse la foule et s'informe de ce qui s'est passé. Enfin deux ou trois citoyens plus décidés empoignent le blessé et le transportent à la pharmacie ou au poste le plus voisin. A la pharmacie, le blessé devra être amené au laboratoire, c'est-à-dire dans un arrière-magasin encombré d'appareils ou d'ustensiles professionnels. Le pharmacien est lui-même occupé à servir des clients ou ne peut prendre la responsabilité du cas par manque d'expérience. Au poste de gendarmerie, la place manque tout autant, si ce n'est plus qu'à la pharmacie pour étendre un blessé et lui donner les premiers soins que nécessite son cas et quant au personnel de la gendarmerie, très brave et très dévoué, j'estime qu'il vaut mieux ne pas insister sur ses capacités pour participer à des soins médicaux même d'urgence.

A cet instant se pose dans l'un et l'autre cas la grave question du transport

du blessé soit à domicile, soit à la polyclinique, soit à l'hôpital. A qui incombe ce service pour toute la ville de Genève, on peut même dire pour tout le canton? A deux voitures remisées l'une près de l'Hôpital Cantonal, l'autre près de l'Hospice du Prieuré. Soit d'une pharmacie soit d'un poste on téléphone pour un de ces véhicules, qui on le comprend aisément ne sont pas toujours à disposition, étant obligés de transporter les malades entrant dans ces deux établissements en outre des victimes d'accidents sur la voie publique. Le blessé est donc ainsi obligé d'attendre suivant les cas très longtemps avant d'être assuré et des soins que comporte son état et d'un transport dans un établissement hospitalier.

Les municipalités des principales agglomérations urbaines ont depuis longtemps cherché à organiser un service de secours qui doit avant tout être un service de prompt secours.

La ville de New-York organisa un service vers 1860. En voici les lignes principales.

Les ambulances sont placées dans tous les hôpitaux urbains où deux médecins sont en permanence, prêts à partir à toute réquisition.

1^o Quand il n'y a pas urgence extrême, quand le blessé a pu être transporté dans un poste, l'officier de police demande l'ambulance.

2^o Quand le blessé est intransportable, n'importe que le passant demande l'Ambulance en signalant l'accident par l'intermédiaire de postes d'alarme placés sur la voie publique. A l'hôpital les chevaux sont harnachés, prêts à partir, et la voiture peut sortir une minute après avoir été requise, emportant un des médecins

attachés à ce service. Les voitures sont de la forme dite tapissière à un cheval; à l'intérieur se trouvent un brancard avec matelas oreiller, couvertures et une caisse de médicaments. Pendant cinq ans le nombre des secours a dépassé 12,250.

Voici l'état des dépenses des Ambulances de l'Hôpital Bellevue.

Cinq Ambulances ayant coûté fr.	18,750
3 chevaux (achat)	3,750
3 cochers (par an)	15,000
Harnais (par an)	15,000
Nourriture 2 chirurgiens par an	15,000
1 garçon d'écurie	12,500
1 employé télégraphique	6,250
3 chevaux (nourriture)	7,500
Réparation voiture	7,500
Ferrage des chevaux	4,500
Frais d'achats de médicaments	2,500

fr. 158,250

Déduction faite du prix d'achat des voitures et chevaux chaque Ambulance coûte par an 9,050 fr.

Dr J. BRAUN.

(A suivre.)

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

S. M. S. S.

Le Comité Central aux Sections:

Chers camarades!

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer la fondation d'une nouvelle section, la première de langue italienne. Les statuts de la section de Lugano ont été approuvés; elle compte déjà 15 membres et sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Reali s'est mise activement au travail, comme nous avons pu nous en rendre compte par les listes de présence. Nous souhaitons la plus